

Mémoire
Consultation publique en vue de la citation d'Habitat 67
en vertu de la Loi sur les biens culturels du Québec

déposé auprès du
Conseil du patrimoine de Montréal

7 juin 2007

Docomomo Québec ne peut que se féliciter de l'initiative prise par la Ville de Montréal en vue de citer Habitat 67 à l'occasion du 40^e anniversaire de l'Expo 67. Outre d'être un témoin matériel, majeur et rare, de l'exposition universelle et internationale accueillie par Montréal en 1967, cet ensemble est sans conteste un icône de la modernité, à l'égal de quelques autres ensembles résidentiels du XX^e siècle. Habitat n'est-il pas un incontournable pour nombre d'architectes qui, venus des quatre coins du monde, visitent Montréal, qu'ils soient étudiants ou professionnels établis ? De plus, Habitat qui se profile à l'horizon du Vieux-Montréal, appartient au paysage urbain familier des Montréalais.

Rappelons d'emblée qu'Habitat fait partie de la sélection internationale des inventaires de Docomomo publiée en 2000, sous le titre *The Modern Movement in Architecture / Selections from the Docomomo Registers*. De plus, il est l'un des 27 exemples retenus dans le rapport sur le mouvement moderne et la Liste du patrimoine mondial déposé par Docomomo International auprès du Conseil international des monuments et de sites (ICOMOS) en 1997, avec les cités ouvrières d'Ernest May à Francfort (1927-1928), la cité modèle du Weissenhof (1927) planifiée par Mies van der Rohe à Stuttgart, l'immeuble d'habitat collectiviste Narkofim (1928-1930) dessiné par Moisei Ginzburg à Moscou et la tour à capsules Nagakin (1971) conçue par Kisho Kurakawa à Tokyo, pour ne citer que les réalisations résidentielles retenues dans cette liste indicative du patrimoine mondial moderne.

Notre mémoire met l'accent sur certaines des valeurs dont est porteur Habitat 67, sans pour autant reprendre celles mises de l'avant par le projet de citation de la Ville de Montréal que nous encourageons pleinement, même si nous ne pouvons totalement adhérer au libellé du Règlement. Habitat 67 s'impose en effet comme témoin majeur d'Expo 67 et document des problèmes sociaux et urbains qui prévalaient à la fin des années 1950; solution architecturale novatrice à la question du logement; document de l'aménagement de l'Expo; élément majeur du paysage et important symbole de Montréal. Mais avant de souligner les raisons autres qui motivent notre soutien et de proposer des modifications au Règlement sur la citation d'Habitat 67, présentons notre organisme.

Quelle est la mission de Docomomo ?

Fondé en 1990 sous le nom de Montréal moderne, Docomomo Québec se dédie à la documentation et à la conservation de l'architecture novatrice du XX^e siècle au Québec. Son secrétariat est accueilli par l'École de design de l'UQAM qui porte un intérêt tout particulier au patrimoine récent, offrant une formation supérieure en architecture moderne et patrimoine. Pour rencontrer sa mission, Docomomo Québec publie un *Bulletin* et organise des conférences et autres rencontres. Récemment, il a obtenu un financement de la Ville de Montréal et des arrondissements Ville-Marie et Rosemont afin de préparer un guide sur l'architecture des années 30-70. Cet ouvrage illustré de photographies inédites sera édité par le Centre international pour la ville, l'architecture et le paysage (CIVA) à Bruxelles, en automne 2007, dans une série où les architectures de Cracovie, Riga, Alger, Tel Aviv sont déjà documentées. Le guide préparé par Docomomo Québec propose sept promenades, dont six à Montréal. L'une d'entre elles oriente le lecteur dans sa découverte des restes de l'Expo 67 et présente, en autres, Habitat 67.

Docomomo Québec est une des 53 sections locales de Docomomo International, une organisation non gouvernementale fondée en 1989, aux Pays-Bas, et dont le secrétariat est établi depuis 2002, à Paris, au sein de la Cité de l'architecture et du patrimoine.

Depuis 1990, Docomomo International publie deux fois par an un *Journal* et organise tous les deux ans une conférence internationale, une rencontre à laquelle, depuis 1992, ont participé régulièrement des membres de Docomomo Québec. La dernière eut lieu à Istanbul et à Ankara, en Turquie, et la prochaine se tiendra aux Pays-Bas sur le thème des défis posés par le changement dans la conservation du moderne.

POURQUOI PROTÉGER HABITAT ?

Pour remplir la mission de la Ville dans la protection du patrimoine

Dans de nombreuses villes et pays du monde, les éléments les plus significatifs du patrimoine moderne sont protégés. Aux Pays-Bas, nombre de bâtiments et d'ensembles modernes ont été réhabilités ou restaurés, voire reconstruits. Citons quelques exemples dans le domaine résidentiel, des réalisations dont la valeur historique peut être comparée à celle d'Habitat 67. Ils se distinguent par leur mise en oeuvre de nouveaux matériaux et par leur exploration de nouvelles formes d'habitat urbain qui, au XX^e siècle, oscillent entre le modèle de la cité-jardin, où la ville s'étale sur le territoire et où l'unité est la maison individuelle dans un jardin, et celui de l'habitat collectif en hauteur : la cité Daal en Berg (1919-1922) à La Haye, celle du Kiefhoek (1928-1930) et l'immeuble à appartements Bergpolder (1932-1934) à Rotterdam. En Belgique, dans la capitale, les cités-jardins les plus remarquables construites dans les années 1920, celles du Logis et Floréal sont classées comme ensemble historique et profitent d'un plan de gestion patrimoniale. Pour le XX^e siècle, la France compte plus de mille monuments relevés dans un ouvrage publié à l'aube de l'an 2000. Sont inscrits à l'Inventaire ou encore classés par le ministère de la Culture, l'immeuble du 25 rue Franklin (1903) des frères Perret, à Paris, le premier bâtiment où le béton reçut une mise en forme architecturale, la cité Frugès (1925-1926) à Pessac (Bordeaux) de Le Corbusier, tout comme ses Cités radieuses construites à Marseille (1945-1952) et à Firminy (1965-1967). Aux États-Unis, les appartements Promontory (1946-1949) à Chicago et l'ensemble résidentiel La Fayette Park (1956-1963) à Détroit, conçus par Mies van der Rohe, font partie du National Register of Historic Places géré par le National Park Service.

Au Québec, si plusieurs demandes de classement d'édifices et d'ensembles modernes ont été introduits auprès du ministère de la Culture depuis la fin des années 1990, aucun n'a encore abouti, si ce n'est celui de la cathédrale Christ-Roi de Gaspé (Notebaert, 1969), une église reconnue comme bien culturel depuis janvier 2001. Afin de favoriser la protection du patrimoine moderne, la Commission des biens culturels du Québec publia en octobre 2005 un document de réflexion intitulé *Comment nommer le patrimoine, quand le passé n'est plus ancien ?* Outre d'y explorer les problèmes particuliers de cet héritage, la CBCQ y reconnaît l'importance du « corpus formé des biens témoignant des espoirs, des transformations et des innovations qui ont marqué le Québec contemporain, soit les édifices remarquables de la période 30 à 70 » qui est, entre autres, illustré par Habitat 67 (ill. 39).

Depuis 2004, la Ville de Montréal s'est par contre engagée dans la protection du patrimoine moderne. Dans son Plan d'urbanisme de 2004, elle reconnaît l'importance du patrimoine récent à l'égal de l'ancien (I.2.6) et identifie au cœur de la ville, où sont concentrés un grand nombre d'éléments représentatifs, plusieurs « secteurs à valeur exceptionnelle » (carte 2.6.1). Parmi ceux-ci, se retrouve la cité du Havre où est localisé Habitat 67 qui, par ailleurs, est désigné « immeuble significatif ». De plus, toujours en

2004, l'arrondissement Ville-Marie protégeait sur son territoire dix immeubles « d'intérêt du patrimoine moderne ».

En citant Habitat 67 à titre de monument historique dans le cadre de la Loi sur les biens culturels du Québec, la Ville de Montréal poursuit son avancée. Elle contribue à la sauvegarde d'un patrimoine apprécié ailleurs, mais encore trop largement ignoré, voire menacé ici. Et pourtant, les grandes organisations internationales ont reconnu son importance. En 2001, le Centre du patrimoine mondial a ouvert un chantier afin de rééquilibrer la Liste du patrimoine mondial, pauvre en patrimoine culturel des XIX^e et XX^e siècles, même si plusieurs témoins importants de l'architecture novatrice du dernier siècle y sont inscrits : Brasilia (1956-1960), les sites du Bauhaus (1919-1933) de Dessau et de Weimar, la maison Schroëder (1924) à Utrecht, la villa Tugendhat (1928-1930) à Brno, Cité universitaire de Caracas (1940-1960) ou en voie de l'être, tel l'opéra de Sidney (1956-1973). De plus, en 2004, dans la foulée du Plan d'action de Montréal de septembre 2001, ICOMOS a créé un Comité scientifique international dédié au patrimoine du XX^e siècle en 2006.

Pour conserver un ensemble construit inspirant

Certes plusieurs des réalisations européennes dans le domaine résidentiel citées plus haut, visaient à améliorer le logement des moins bien nantis, ce qui n'est pas le cas du projet de Safdie, prototype d'habitation pour la classe moyenne réalisé par la Société centrale d'hypothèque et de logement. Rappelons que dans les décennies d'après guerre, ce groupe social était privilégié par la politique canadienne qui favorisait l'accession à la propriété privée (en matière de logement, ne pouvait qu'être individuelle, la copropriété n'ayant pas encore été légalisée). La maison individuelle au sein d'ensembles suburbains était aussi recommandée par l'Institut royal d'architecture du Canada (IRAC) dans son rapport sur les conditions d'habitation au Canada de 1960, plutôt que le logement social et la rénovation urbaine.

Soulignons que l'origine du projet d'Habitat 67 est une recherche sur le logement entreprise par le jeune Moshe Safdie, étudiant en maîtrise à l'École d'architecture de l'Université McGill. On peut comprendre que ce futur architecte d'origine israélienne qui conservait le souvenir de l'habitat vernaculaire de son pays d'origine et qui était au fait des projets architecturaux et urbains les plus utopiques à l'époque, ait voulu trouver, à la croisée de la tradition et de la modernité, une alternative au mode résidentiel dominant en Amérique du Nord en élaborant un système tridimensionnel préfabriqué. Le contexte de la préparation de l'Expo 67 lui permit de développer son concept qui rivalisait avec les propositions les plus novatrices de l'époque, à une différence importante près, c'est que, tout comme la tour à capsules Nagakin de Tokyo, il fut construit. Les années 50 et 60 virent une nouvelle poussée futuriste que de trop rares historiens ont documentée jusqu'à présent, si ce n'est Reyner Banham et Michel Ragon, avec entre autres des propositions d'« urbanisme spatial » développés par des architectes comme Louis Kahn, Yona Friedman, Paul Maymont, Nicolas Scheffer et d'autres.

Certes, une fois l'ensemble achevé, la critique est devenue moins élogieuse et, l'Exposition universelle terminée, la valeur de modèle d'Habitat ne s'est pas confirmée. Précisons que la fin des années 1960 coïncide avec la fin d'un cycle conjoncturel et idéologique; les idées nouvelles qui, au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, avaient réussi à se matérialiser dans le cadre de la modernisation accélérée des sociétés, montraient leurs limites, une fois inscrites dans la réalité. Une réorientation s'imposait, d'autant plus qu'une nouvelle ère de crises s'ouvrait : crises pétrolière, écologique et

économique des années 70. Dans ce contexte, la novation radicale était mise en sourdine et le passé était revalorisé. Safdie tenta de reproduire l'expérience montréalaise à plusieurs reprises, sans grand succès, vu les implications techniques et financières d'un concept fondé sur la préfabrication lourde. À Coldspring, près de Baltimore, la topographie accidentée du site lui permit de construire un ensemble tridimensionnel (1968-1983) qui n'a cependant pas l'envergure spatiale d'Habitat 67.

Néanmoins Habitat 67 constitue un modèle qui conserve son intérêt, d'abord par l'audace de son mode de groupement qui transcende le simple empilement, pour offrir une expérience architecturale unique : malgré la lourdeur de son mode de construction, cet édifice qui réinvente la ville, offre de nombreuses transparences, multipliant les points de vue à partir desquels il se découvre. Ensuite, il s'impose par la qualité de ses appartements. Ceux-ci présentent des dispositions que tout logement devrait avoir : une ventilation transversale, de multiples vues, un prolongement extérieur (les terrasses sont l'équivalent urbain du jardin de banlieue, si important dans la culture nord-américaine). Sans doute les unités sont devenues petites en regard des attentes actuelles, ce qui explique en partie le fait que plusieurs propriétaires ont acquis au-delà de trois cellules.

Rappelons que cette année, à l'occasion de son centenaire, l'IRAC a décerné un Prix du XX^e siècle à Habitat. Cette reconnaissance qui vise à primer des édifices qui ont « traversé l'épreuve du temps », souligne « l'excellence durable de bâtiments dont l'architecture revêt une importance particulière sur la scène de l'architecture canadienne ».

Mentionnons encore un fait intéressant. La plupart des documents relatifs au projet d'Habitat 67 sont conservés à Montréal, à l'Université McGill, dans le fonds d'archives Moshe-Safdie de la Collection canadienne d'architecture, ce qui renforce la valeur documentaire de la citation.

Pour se souvenir d'un temps nouveau, optimiste et aventureux

Expo 67 est une des réalisations majeures de la Révolution tranquille qui, dans la foulée des transformations amorcées depuis la Deuxième Guerre mondiale, a profondément transformé la société québécoise. Décidée alors qu'enfin la candidature de Montréal était acceptée par le Bureau international des expositions en novembre 1962, la réalisation de l'événement fut portée sans conteste par l'idéologie de la modernité, sa morale du changement, son goût pour l'expérimentation et sa tradition du nouveau. À l'été 1967, la visite du site fut une expérience extraordinaire pour les citoyens de Montréal et du Québec qui s'ouvraient au monde en visitant les pavillons dont nombre étonnaient par leurs structures audacieuses et leurs formes architecturales non conventionnelles.

Dans le cas d'Habitat, l'innovation formelle et technique eut néanmoins un coût. Le projet réalisé est beaucoup moins ambitieux que celui projeté au départ. Et, malgré tout, le prix de construction dépassa largement le budget établi. Le chantier installé sur le site de construction, connut bien des ratés et des retards. La préfabrication lourde en béton était encore à ses débuts et les défis étaient d'autant plus grands, qu'il ne s'agissait pas de fabriquer et de mettre en place de simples éléments – colonnes, poutres, panneaux -, mais des cellules complètes. Cependant, malgré les problèmes, Habitat ne fut-il pas un important incubateur de compétences en matière de gestion et de techniques constructives ? Ne permit-il pas aux entrepreneurs en construction et aux industries du bâtiment, aux ingénieurs civils et aux architectes de développer des expertises nouvelles qu'ils purent réinvestir ultérieurement dans d'autres projets d'architecture et de travaux

publics ? Malheureusement, à notre connaissance, cet aspect n'est pas documenté. Mais force est de constater que le béton resta dans les années qui suivirent, un matériau de prédilection dans l'architecture montréalaise et canadienne. De plus, une chose est certaine, Habitat lança la carrière de Moshe Safdie.

Une autre dimension importante de la modernité depuis les avant-garde historique du début du siècle, est la place faite à la jeunesse. Rappelons que Moshe Safdie avait 25 ans alors qu'il reçut la commande d'Habitat, en collaboration avec une firme montréalaise d'expérience et de renom : David, Barott, Boulva. Habitat lança la carrière du jeune architecte qui s'avèrera particulièrement prolifique et dépassera rapidement le cadre national. Habitat est donc la première œuvre d'une des grandes figures de l'architecture canadienne du XX^e siècle. Cette année, Poste Canada n'a-t-il pas émis un timbre à son effigie à l'occasion du centenaire de l'IRAC ? Dans cette série commémorative, il côtoie trois autres de ses confrères : Douglas Cardinal, Arthur Erickson, Raymond Moriyama.

Sans vouloir minimiser l'apport de Safdie, soulignons qu'Habitat 67 n'est pas l'œuvre d'un seul homme, comme toute architecture, production éminemment collective. Nous avons déjà mentionné l'agence David, Barott, Boulva. N'oublions pas l'apport de l'ingénieur américain August A. Komendant, l'introducteur du béton précontraint aux États-Unis et le collaborateur des plus grands architectes de son temps, comme Louis Khan et le Vénézuélien Carlos Raúl Villanueva.

LES LIMITES DU RÉGLEMENT DE CITATION

Malgré son appui au projet de citation, Docomomo Québec ne peut adhérer totalement au Règlement tel que libellé, tant en ce qui regarde l'identification des raisons que des effets. D'une part, Docomomo met en question certains aspects de la définition de la valeur documentaire et propose d'apporter une précision aux aspects caractéristiques.

Énoncé de la valeur documentaire

Si la valeur documentaire d'Habitat en tant que témoin d'Expo est formulée avec pertinence, nous ne pouvons soutenir l'idée qu'Habitat est une « critique du modernisme » : il est plutôt un témoin de son évolution dans les années d'après guerre, où s'affirme une nouvelle avant-garde fascinée par la technologie et soucieuse de faire face à l'explosion démographique et à ses conséquences sur le plan urbain. Il est déplacé de traiter de modernisme dans ce point II.3.1. du Règlement qui synthétise la valeur d'Habitat en regard de l'histoire politique, économique et sociale. Le modernisme est une notion qui cerne la modernité dans sa dimension artistique, un aspect abordé en II.3.2. Certes, le projet d'Habitat contient une dimension critique, mais non pas du modernisme, mais de la modernisation économique et sociale, plus précisément de ses effets sur le développement urbain.

Proposition 1

Ajuster le libellé de la valeur documentaire au point II.3.1.b comme suit : Habitat illustre la critique de la banlieue et donc du développement des villes nord-américaines depuis la Seconde Guerre mondiale et propose une solution aux problèmes du logement qui se veut un antidote à l'étalement urbain.

Énoncé de la valeur architecturale

Habitat 67 appartient au modernisme par son originalité et son caractère expérimental. Il participe à la nouvelle poussée futuriste des années 50 et 60, comme nous le mentionnons plus haut. Ses propagandistes cherchaient à améliorer l'habitat par la mise en œuvre des nouvelles technologies, voire à faire face à l'urbanisation galopante par le développement d'un urbanisme spatial. Le caractère novateur d'Habitat, n'est cependant pas aussi radical que l'étaient d'autres projets, puisqu'il s'inspire de l'architecture vernaculaire de la Méditerranée, un infléchissement de la modernité par la tradition qui est présent tout au long de l'histoire du mouvement moderne et qu'il ne faut pas confondre avec la critique qui émerge à la même époque et revalorise de manière plus littérale autant la ville ancienne que l'architecture classique.

Proposition 2

Éviter une notion comme le modernisme, peu commune et instable (son sens varie selon les auteurs), à la différence de celle d'avant-garde, et ajuster le libellé de la valeur documentaire au point II.3.2.a comme suit : Habitat 67 innove par son concept qui se démarque de la banlieue nord-américaine et se compare aux projets les plus novateurs de l'époque. Il se distingue par son mode de groupement tridimensionnel et son système constructif en béton préfabriqué.

Interventions sur le monument historique cité

Dans la conservation du patrimoine moderne, le maintien des proportions, des dimensions des éléments et des détails sont d'une importance d'autant plus grande que cette architecture est simple et dépourvue d'ornements appliqués. Dans de nombreux projets de restauration du moderne, les fenêtres sont un enjeu majeur afin que puissent être respectées la finesse des huisseries et la qualité de la transparence du vitrage, tout en rencontrant les normes thermiques contemporaines.

Proposition 3

Préciser l'identification des éléments caractéristiques aux points :
IV.1.9 le dessin et l'apparence des fenêtres à cadres d'aluminium.

Portée de la citation

Docomomo Québec doit finalement déplorer le fait que la citation d'Habitat en vertu de la Loi sur les biens culturels du Québec, permet uniquement de protéger l'extérieur du bâtiment et son environnement immédiat. Échappe à cette protection, les intérieurs. Si l'extérieur d'Habitat présente une grande intégrité, malgré les problèmes techniques rencontrés au cours du temps, il n'en est pas de même pour ses aménagements intérieurs, tout aussi importants sur le plan des valeurs documentaires et architecturales. À notre connaissance bien peu d'appartements sont restés intègres. Aussi il serait urgent d'en protéger un qui soit représentatif des types courants (une à trois cellules). Il serait de plus responsable d'en assurer l'accès au public. De telles dispositions ont été prises ailleurs, entre autres, à Rotterdam, où l'on peut voir le seul appartement non modifié de l'immeuble Bergpolder et, à Marseille, où l'appartement n° 643 de la Cité radieuse est destiné à la visite par l'arrêté de classement du 20 juin 1986.

CONCLUSION

La citation d'Habitat 67 par la Ville de Montréal est une étape majeure dans la protection du patrimoine moderne. Elle ne peut que favoriser sa appréciation auprès de l'ensemble de la population et sa reconnaissance par la ministre de la Culture qui, seul, permet de classer un appartement type.

La reconnaissance patrimoniale n'est pas seulement porteuse de mémoire, elle affirme aussi nos valeurs contemporaines.

BIBLIOGRAPHIE

Banham, Reyner, *Megastructures. Urban Futures of the Recent Past*, Londres, Thames and Hudson, 1976.

Centre du patrimoine mondial UNESCO, *Identification and Documentation of Modern Heritage*, Paris, World Heritage Papers, 2003.

Commission des biens culturels du Québec, « Comment nommer le patrimoine, quand le passé n'est plus ancien ?, octobre 2004, consulté le 10 juin 2007
http://www.cbcq.gouv.qc.ca/patrimoine_moderne.html

Docomomo International, « The Modern Movement and the World Heritage List. Advisory Report to ICOMOS composed by Docomomo's International Specialist Committee on Register », Zeist (Pays-Bas), 30 novembre 1997.

« Reframing the Moderns. Substitute Windows and Glass », *Docomomo International, Preservation Technology Dossier 3*, avril 2000, p. 1-127.

Institut royal d'architecture du Canada, *Prix du XX^e siècle*, consulté le 10 juin 2007
http://www.raic.org/raic/honours_and_awards/honours/xxe-2007recipients/index_f.htm

International Register, consulté le 10 juin 2007
http://www.archi.fr/DOCOMOMO/momo_register.htm

Ministère de la Culture et de la Communication, *Mille monuments pour le XX^e siècle*, Unité d'habitation de Marseille, consulté le 10 juin 2007
<http://www.culture.gouv.fr:80/culture/inventai/itiinv/archixx/imgs/p54-09.htm>

Ragon, Michel, *Histoire de l'architecture et de l'urbanisme modernes, Prospective et futurologie*, tome 3, Paris, Casterman, 1978.

« Rapport du Comité d'enquête sur les conditions de l'habitation de l'Institut royal d'architecture du Canada - RAIC, Ottawa, 1960 », *JRAIC*, vol. 37, n° 5, mai 1960, p. 175-229.

Sharp, Dennis et Catherine Cooke, directeur, *The Modern Movement in Architecture / Selections from the Docomomo Registers*, Rotterdam, 010 Publishers, 2000.

Toulier, Bernard, *Mille monuments du XX^e siècle en France*, Paris, Éditions du patrimoine, 1999.

Ville de Montréal, *Plan d'urbanisme*, consulté le 10 juin 2007
http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=2761,3098684&_dad=portal&_schema=PORTAL

Zantovska Murray, Irena, *Moshe Safdie : Buildings and Projects, 1967-1992*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 1996.

